Département HAUTES-ALPES

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEVACHE

Séance du 4 avril 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Date de la convocation : 29 mars 2019

Date d'affichage : 5 avril 2019

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice: 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

L'An Deux Mil dix neuf et le Quatre avril à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

Présents: CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, NOVO Riccardo, RAVARY Martin, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, LEGER MIEGGE Adeline, VIGUIER Corinne.

Absents: ROINNE Bruno (Procuration à CHRETIEN Claudine).

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. M. RAVARY Martin, conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

N° 2019/00011

Objet de la Délibération

<u>6 – NATURA 2000</u>

6-1 - CONTRAT CAILLEBOTIS

Le secteur de la Gravière sur le marais est utilisé par les piétons entre les hameaux de Ville Haute et Ville Basse. Afin de limiter le piétinement des milieux sensibles et de canaliser les déplacements, la mairie de Névache dépose un dossier de subvention (contrat Natura 2000) pour réaliser un caillebotis en bois brut sur le secteur concerné et mettre en place des panneaux d'informations pour sensibiliser les piétons. Des fonds Européens, une part de financement de l'Etat et une part d'autofinancement de la mairie de Névache sont mobilisés pour cette action.

La mise en place d'un caillebotis sur le secteur de la Gravière fait partie des actions du DOCOB du site Natura 2000 Clarée. Les actions A32324P « Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès » et A32326P « Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sont mobilisées.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prestation	Montant HT
Réalisation caillebotis	24 350, 00 €
Réalisation 2 panneaux directionnels	180,00€
Réalisation pupitre	450,00€
TOTAL	24 980,00 €

Financeurs sollicités	Montant HT	prévisionnel	Répartition par organisme financeur sur montant total HT
Etat		6 744.60 €	27%
Union Européenne		13 239.40 €	53%
Autofinancement		4 996,00 €	20%
TOTAL		24 980,00 €	100%

Les engagements rémunérés sont les suivants :

- ✓ Fournitures caillebotis : pieux, visseries, planches, ...
- ✓ Conception et réalisation du caillebotis
- ✓ Pose du caillebotis
- ✓ Signalétique

Les engagements non rémunérés sont les suivants :

- ✓ Respect de la période d'autorisation des travaux (automne)
- ✓ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Engagements non rémunérés pris en charge par la mairie :

✓ Entretien des équipements (changement des lattes du platelage bois et pièces abimées si besoin, maintien en état d'utilisation, débroussaillage, enlèvement dépôts végétaux si besoin,...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 10 voix pour :

- ✓ Accepte le plan de financement tel que mentionné ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'Etat et l'Union Européenne pour obtenir une subvention,
- ✓ Dit que l'enveloppe budgétaire correspondant à ces travaux est inscrite au budget général de la collectivité,
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document résultant de la présente décision

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme. Le Maire,

J. L. CHEVALIER